

Dispositif de télésurveillance des patients covid-19 à domicile par le CH de la Côte-Basque opérationnel depuis le 9 avril 2020

<u>Quel est le territoire concerné ?</u>	Côte-Basque
<u>A qui s'adresse ce dispositif ?</u>	<p>Les patients confirmés Covid-19 hospitalisés au centre hospitalier</p> <p>Les médecins hospitaliers ont accès au dispositif, et les médecins de ville auront accès au dispositif prochainement (semaine du 27 avril)</p>
<u>Quelle est la surveillance ?</u>	<p>Le dispositif s'appuie sur une cellule de surveillance hospitalière, et utilisant la solution technique « Covidom ».</p> <p>Le médecin hospitalier a pour rôle : l'identification de patients, l'inclusion dans le dispositif.</p> <p>Le patient a la responsabilité de compléter le questionnaire qui lui est adressé (1 questionnaire/jour).</p> <p>La cellule de surveillance a pour mission de : vérifier que tous les patients complètent le questionnaire qui leurs sont adressés et de les relancer si besoin, de suivre les résultats du traitement des questionnaires, de mettre en place les actions définies suivant le résultat du questionnaire. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 10h à 18h. La cellule de surveillance a une vision exhaustive des patients suivis dans ce dispositif</p>
<u>Quels sont les services pour les médecins traitants ?</u>	Les médecins traitants auront accès au dispositif de télésurveillance, les modalités sont en cours de définition. Il est prévu que le médecin traitant inclurait les patients dans le dispositif, et suivrait les alertes. Les médecins traitants se verront proposer de suivre les patients inclus par un médecin hospitalier lors de sa sortie d'hospitalisation.
<u>Je suis médecin traitant, comment puis-je bénéficier du dispositif ?</u>	<p>A ce jour et depuis la fin de la semaine du 20 avril, COVIDOM met à disposition des médecins généralistes la plateforme. Le Centre Hospitalier continue de travailler avec l'Ordre des Médecins et les médecins généralistes pour les inclure dans la plateforme utilisée par le Centre Hospitalier.</p> <p>Le Dr OUI, Président de CME (bou@ch-cotebasque.fr).</p>